

frage; Que le dit *Simon Z. Watson*, Officier Rapporteur susdit, a reçu à voter et a fait rentrer sur son livre de Poll, nonobstant le Protêt et les objections alors faits à cela par l'Exposant, et le dit *Jean Antoine Panet*, Ecuyer, les noms d'un nombre de Sauvages de la Nation *Iroquoise*, lesquels se qualifioient propriétaires en commun de la Seigneurie du *Sault St. Louis*, tandis que Sa Majesté est le seul propriétaire d'icelle, que le dit *Simon Z. Watson*, Officier Rapporteur susdit, nonobstant l'objection faite par l'Exposant à sa compétence comme Officier Rapporteur d'administrer un serment à un Interprète de la Langue *Iroquoise*, et d'administrer aucun autre Serment aux Electeurs que ceux désignés par le Statut Provincial, néanmoins le dit *Simon Z. Watson*, en contravention à son devoir et à toutes Loix, usage et coutume, dans la double capacité d'Officier Rapporteur et de Magistrat a assermenté *Guillaume De Lorimier*, Ecuyer, résidant dans le dit Village du dit *Sault St. Louis*, comme Interprète susdit, conformément à la Cédule marquée A annexée au livre du Poll et que le dit *Simon Z. Watson* a permis au dit *Guillaume De Lorimier*, Ecuyer, de traduire dans la Langue *Iroquoise* le serment N^o. 7. contenu dans la Cédule annexée au Statut Provincial, et d'administrer le dit serment traduit (qui est aussi annexé sur le livre de Poll) aux dits Sauvages de la Nation *Iroquoise*, opposément au pouvoir logé dans le dit *Guillaume De Lorimier*, Ecuyer, par son serment. Que le dit *Simon Z. Watson* susdit Officier Rapporteur, nonobstant les objections alors faites à cela par l'Exposant, a de plus reçu à voter pour le dit *Stephen Sewell* Ecuyer, un nombre d'étrangers (*aliens*) et d'autres personnes qui n'étoient pas qualifiées à cet effet, et a rejeté d'autres au préjudice de l'Exposant; Qu'en conséquence de tous ces procédés irréguliers et illégaux, le dit *Stephen Sewell*, Ecuyer, un des Membres rapportés pour le dit Comté, a acquis une majorité apparente de votes, mais l'Exposant se flatte qu'après un Scrutin stricte, la vraie majorité des votes légaux sera en sa faveur, et qu'il paroîtra que l'Exposant auroit dû avoir été rapporté comme dûment élu; C'est pourquoi l'Exposant supplie humblement que le dit *Simon Z. Watson* susdit, Officier Rapporteur, soit arrêté sous la garde du Sergent d'Armes et amené à la Barre de la Chambre pour recevoir tel jugement que dans sa sagesse elle jugera convenable. — L'Exposant a outre cela à se plaindre de l'influence indue pratiquée par le dit *Stephen Sewell*, Ecuyer, Solliciteur Général,

pour